



**ECOLE DES PARENTS
ET DES EDUCATEURS**

CALVADOS

Mise à jour décembre 2020

Public concerné :

- Salariés, demandeurs d'emploi

Durée :

- 24h planifiées sur 2 à 3 mois

Tarif : Devis sur demande

Mobilisation possible du CPF pour le financement de l'action

(www.moncompteformation.gouv.fr)

Lieu :

3 sites : Hérouville St Clair, Falaise, Bayeux

Modalités et délais d'accès :

- Prise de contact pour obtenir un premier rendez-vous d'information dans les 15 jours suivant la demande.
- Calendrier du déroulement du bilan élaboré conjointement

Contact :

- EPE 02.31.38.83.83

Accessibilité :

- Action accessible aux personnes en situation de handicap

BILAN DE COMPÉTENCES

(Articles R.6313-4 à R.6313-8 du code du travail)

Objectifs :

- Faire le point sur son parcours professionnel, analyser ses compétences, ses aptitudes, ses intérêts et ses motivations
- Réfléchir à son évolution professionnelle ou envisager une reconversion
- Définir un projet professionnel cohérent et valider si nécessaire un projet de formation permettant la mise en œuvre du projet
- Valoriser ses expériences et identifier les conditions de réussite de son projet

Méthodes mobilisées :

- Entretiens individuels en présentiel (8 à 10 rdv de 2 ou 3 heures)
- Approches spécifiques : récit de vie, transférabilité des compétences, capacités de modifiabilité de la personne
- Outils d'évaluation : inventaires d'intérêts, de motivations, de personnalité, batteries d'aptitudes, de capacités

Déroulement en 3 phases :

- Phase préliminaire : information quant aux conditions de déroulement du bilan et des méthodes utilisées, vérification de la pertinence de la demande.
- Phase d'investigation : analyse du parcours personnel et professionnel, analyse des intérêts, motivations, valeurs et personnalité, identification des compétences, élaboration des pistes de projets professionnels.
- Phase de conclusion : synthèse des différents éléments recueillis, élaboration du plan d'action, remise du document de synthèse.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction à l'issue du bilan
- Rendez-vous à 6 mois prévu par le Code du Travail